



## COMPTE ADMINISTRATIF 2022

### SYNTHESE FINANCIERE- BUDGET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet de la commune [www.brignais.fr](http://www.brignais.fr)

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année. Le compte administratif s'apparente au bilan financier du Président qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Pour rappel, le Centre communal d'action sociale de la Ville de Brignais est chargée de l'action sociale sur la commune. Il s'occupe également des actions à destination des personnes âgées et porteurs de handicap.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

#### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	347 759,90	g	289 781,96
	Section d'investissement	b	27 833,79	h	4 494,60
	TOTAL	(a+b)	375 593,69	(g+h)	294 276,56

## I. La section de fonctionnement :

### 1. L'évolution des principales dépenses réelles de fonctionnement :

Mvt	Chap	Libellé	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Var. €	Var. %
Réal	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	112 803,80	41 283,27	-71 520,53	-63,40%
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 603 017,68	274 660,41	-1 328 357,27	-82,87%
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	23 003,33	9 821,58	-13 181,75	-57,30%
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	20 720,97	20 720,97	0,00%
<b>Total: Réel</b>			<b>1 738 824,81</b>	<b>346 486,23</b>	<b>-1 392 338,58</b>	<b>-80,07%</b>

## 2. Les charges à caractère général :

Ces charges regroupent les achats de fournitures ou prestations de services tels que : les fluides, les formations, les locations mobilières, les contrats de maintenance... Elles sont en baisse de 63.40% par rapport à l'année 2021 et atteignent 41 283.27 €.

Cette baisse s'explique principalement par le transfert de la Petite Enfance vers la Ville au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Ce sont ainsi 4 structures (crèche familiale, crèche collective, le service « animation-jeux », le Relais Petite Enfance et le Point d'accueil Petite enfance) qui ne sont plus à charge du CCAS. L'impact financier de ce transfert est évalué à 86 000 €.

Concernant les actions sociales, les animations à destination des seniors se sont relancées seulement en fin d'année pour limiter les risques liés au COVID : 220 convives ont participé au Repas des seniors. Par ailleurs, des colis de Noël composés exclusivement de produits locaux ont été distribués à 364 Brignairots de plus de 80 ans (290 colis de Noël, dont 74 colis « couple ») contre 343 Brignairots en 2021.

De plus à la fin du premier trimestre 2022, le CCAS a accueilli et mis à disposition des logements gratuitement pour 15 réfugiés Ukrainiens dont 7 enfants. Une aide alimentaire leur a été également apportée sur les premiers mois d'installation. Le CCAS a pu bénéficier de nombreux dons de mobilier, électroménagers... pour permettre l'accueil des réfugiés dans les meilleures conditions possibles. L'enveloppe financière assumée par le budget du CCAS s'élève à 6 000€ environ pour l'année 2022.

Le service « Accompagnement & Handicap » poursuit son développement avec la mise en place de nouveaux temps forts tels que la quinzaine DYS, les groupes de paroles, « Exprime ton art » etc. Il a accompagné 21 nouvelles familles et reçu près de 53 familles en 2022. Depuis, septembre 2022, le service s'est ouvert à tous publics et n'est plus réservé aux enfants.

En outre, le service de collecte des encombrants à destination des personnes invalides ou handicapées a été transféré de la Ville au CCAS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## 3. Les charges de personnel :

Les charges de personnel sont en baisse et atteignent la somme de 274 660.41 € soit 1 328 357.27 € de moins qu'en 2021.

Ceci s'explique principalement par le transfert de la Petite Enfance vers la Ville soit près de 33 emplois pour un montant de 1 348 000€ environ. La mise à disposition du personnel Ville / CCAS est ramenée à 21 000 € en 2022 contre 117 000 € en 2021.

A l'inverse, le budget du CCAS a intégré en 2022, le salaire de 2 agents venant la Ville (+50 K€) ; celui du Directeur du CCAS et de l'agent du service handicap pour qui s'ajoute une augmentation de son temps de travail, passage de 0.50 à 0.60 ETP.

Il est à noter également le remplacement d'un agent en congé maternité (service handicap) pour un montant d'environ 13 000 €.

A cela s'ajoute environ 51 000 € pour la régularisation des heures supplémentaires défiscalisées des assistantes maternelles, le paiement du compte épargne temps de 2 agents du CCAS la prime inflation ainsi que la revalorisation du point d'indice dès juillet 2022 (3.5%).

## 4. Autres charges de gestion courantes :

Elles correspondent aux secours et aides sociales accordées aux Brignairots rencontrant des difficultés sociales et/ou économiques : 320 tickets alimentaires ont été distribués à 41 ménages, soit 10 familles de moins qu'en 2021. Par ailleurs, 16 aides facultatives ont été octroyées en 2022 pour une somme totale de 6 275.76 €, dont 35% à destination des dettes locatives. En 2021, le montant s'élevait à 6 817.82 € pour 23 aides accordées.

## Aides facultatives



### 5. Charges exceptionnelles :

Il s'agit d'une régularisation comptable suite à une recette de fonctionnement, la prestation de service unique versée par la caisse d'allocation familiale, qui n'a pas été aussi importante que celle estimée.

## II. L'évolution des recettes réelles de fonctionnement :

Mvt	Chap	Libellé	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Var. €	Var. %
Réal	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	22 992,69	8 381,48	-14 611,21	-63,55%
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	295 140,82	87 580,30	-207 560,52	-70,33%
	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 352 311,08	160 000,00	-1 192 311,08	-88,17%
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	828,23	1 778,24	950,01	114,70%
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 103,43	32 041,94	28 938,51	932,47%
<b>Total : Réel</b>			<b>1 674 376,25</b>	<b>289 781,96</b>	<b>-1 384 594,29</b>	<b>-82,69%</b>

### 1. Atténuations de charges

Il s'agit de recettes liées aux indemnités journalières perçu dans le cadre d'arrêts maladies d'agents, ces recettes sont variables d'une année sur l'autre. Elles sont en baisse comme suite au transfert de la Petite Enfance vers la Ville et donc de la diminution du nombre d'agents au sein du CCAS.

### 2. Produits des services, du domaine et ventes diverses :

Les produits des services correspondent à la participation des usagers aux différents services proposés par le CCAS et plus précisément par le service « Accompagnement & Handicap », mais aussi à la mise à disposition de personnel auprès de

la Ville ou des Arcades (en hausse de 23 000 € environ).

Elles sont en forte baisse puisque la participation des usagers aux crèches ne sont plus comptabilisés comme suite au transfert de la Petite Enfance vers la Ville au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Ce transfert impacte à hauteur de 234 000 € la baisse des recettes des produits des services sur le CCAS.

### 3. Dotations, subventions et participations

La baisse des recettes de subvention est due au transfert des services de la petite enfance pour un montant de 1 240 000 € environ (Contrat enfance-jeunesse ; Prestation de service unique ou encore subvention d'équilibre de la Ville).

A cela s'ajoute une hausse de la subvention d'équilibre de la Ville pour un montant total de 160 000€ soit 72 000€ de plus qu'en 2021, en lien notamment avec la hausse des frais de personnel et le développement des différentes activités.

Enfin on retrouve des aides provenant de l'Etat et du Département pour la poursuite des actions telles que les aides aux logements temporaires pour environ 7 300 € et un rappel de l'aide à l'insertion socioprofessionnelle dans le cadre du suivi du revenu de solidarité active effectué en 2021 (4 500 €). La subvention d'équilibre vient notamment atténuer cette perte de recettes (15 000 €) comme suite au non renouvellement de la convention.

#### 4. Autres produits de gestion courante

Elles correspondent aux revenus de loyers des divers logements gérés par le CCAS. Ces recettes

sont en hausse en raison de l'augmentation du taux d'occupation des logements qui passe de 73% en 2021 à 83% en 2022.

#### 5. Produits exceptionnels

Ces produits concernent les dons effectués par des particuliers au CCAS, ils sont en hausse de 1 770 € par rapport à 2021 et s'élèvent à 4 570 €. Ceci en raison d'un don de 3 000 € effectué par l'Amicale Laïque pour apporter leur soutien aux réfugiés Ukrainiens.

Nous retrouvons également en produits exceptionnels la régularisation des cautions de la Résidence autonomie Les Arcades au CCAS pour un montant d'environ 27 000 €. Il s'agit d'une régularisation comptable entre le CCAS et les Arcades.

### III. La section d'investissement :

#### Les dépenses réelles d'investissement :

Mvt	Chap	Libellé	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Var. €	Var. %
Réel	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	26 908,49	26 908,49	0,00%
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 581,93	295,30	-20 286,63	-98,57%
	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	500,00	630,00	130,00	26,00%
<b>Total : Réel</b>			<b>21 081,93</b>	<b>27 833,79</b>	<b>6 751,86</b>	<b>32,03%</b>

Les dépenses d'investissements de 2022 sont en hausse de 32% par rapport à 2021.

Les emprunts et dettes assimilées correspondent au transfert des cautions au niveau de la Résidence autonomie Les Arcades. En effet, par erreur certaines cautions avaient été encaissées par le CCAS. Elles ont donc été restituées sur le budget des Arcades.

Concernant les immobilisations corporelles à savoir l'achat de matériels, les dépenses sont en baisse. En 2021, plusieurs achats de matériels informatiques avaient été réalisés afin d'équiper les agents pour la mise en place du télétravail (environ 8 100 €). En outre, des investissements avaient été fait pour la Petite Enfance (achat de gros jeux (6 700 €), matériel de puériculture (3 200 €)).

Enfin, un prêt d'honneur a été attribué par le conseil d'administration du CCAS pour la somme de 630.00 €. Celui-ci est accordé sur présentation d'un dossier en fonction des conditions de ressources du ménage.

#### Les recettes réelles d'investissement :

Mvt	Chap	Libellé	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Var. €	Var. %
Réel	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5 174,39	2 749,63	-2 424,76	-46,86%
	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 041,17	471,30	-569,87	-54,73%
<b>Total : Réel</b>			<b>6 215,56</b>	<b>3 220,93</b>	<b>-2 994,63</b>	<b>-48,18%</b>

Pour financer ses investissements, le CCAS utilise son épargne ainsi que le fond de compensation de la TVA (FCTVA), calculé sur les dépenses d'investissement 2020. Le FCTVA est en baisse comme suite au transfert de la Petite enfance vers la Ville.

Le CCAS a attribué un prêt d'honneur en 2022, le remboursement étant échelonné sur plusieurs mois, il a débuté en 2022 et devrait être échu en 2023. Le remboursement du prêt attribué en 2021 s'est quant à lui terminé en 2022.